

DELIBERATION N° 79/100 : PONT-ROUTE CHEMIN VICINAL LUDRES-MESSEIN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la délibération du 20 Août 1979 concernant l'élargissement du pont-route sur le chemin vicinal ordinaire de LUDRES à MESSEIN.

Il donne ensuite lecture du projet de convention à passer par la Commune avec la S.N.C.F. sur cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer une convention technique et de répartition financière avec la S.N.C.F., en vue de la réparation et de l'élargissement du pont-route au km 8185, sur le C.V.O. de LUDRES à MESSEIN,
- confie la maîtrise d'ouvrage desdits travaux à la Direction Départementale de l'Equipement,
- autorise le Maire à contracter un emprunt pour couvrir la charge résiduelle à supporter par les finances communales, soit 326 740 F estimés,
- autorise le Maire à lancer un appel d'offre pour ces travaux, par l'intermédiaire de la Direction Départementale de l'Equipement,
- charge le Maire d'effectuer toutes démarches en vue d'obtenir les subventions les plus élevées possibles.